

**Commission permanente du conseil d'agglomération
sur l'environnement, le transport
et les infrastructures**

***Le Bilan 2008 de la phase 2007-2009 du
Premier plan stratégique de développement durable
de la collectivité montréalaise***

Rapport d'étude et recommandations

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 24 septembre 2009**

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission

Président

M. Dominic Perri
Conseiller de la ville
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-président

Edgar Rouleau
Maire
Cité de Dorval

Membres

Mme Hasmig Belleli
Conseillère de la ville
Ahuntsic-Cartierville

M. Jean-François Cloutier
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Lachance
Conseiller de la ville
*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

Mme Ginette Marotte
Conseillère de la ville
Arrondissement de Verdun

M. Campbell J. Stuart
Maire
Ville de Montréal-Ouest

Montréal, le 24 septembre 2009

Monsieur Claude Trudel
Président du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur et la fierté de déposer, au nom de la commission sur l'environnement, le transport et les infrastructures, le rapport de l'étude publique tenue aux mois de mai et juin 2009 ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 20 août 2009 sur le Bilan 2008 de la phase 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Dominic Perri
Président

Original signé

Christiane Bolduc
Secrétaire-recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LE BILAN 2008 DE LA PHASE 2007-2009 DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE.....	5
LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS.....	8
L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION.....	9
CONCLUSION.....	9
LES RECOMMANDATIONS	10
ANNEXE	13

INTRODUCTION

La commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures a tenu une assemblée publique d'information le 20 mai et le 11 juin 2009 sur le Bilan 2008 de la phase 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Cette assemblée s'est déroulée conjointement avec la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement puisque le dossier du développement durable comporte des compétences qui sont à la fois de portée locale et d'agglomération.

L'objectif de l'assemblée était de présenter le bilan des réalisations des arrondissements et des villes liées qui sont engagés dans le Plan stratégique de développement durable. La présentation de ce bilan visait aussi à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan et à mesurer les résultats de chacune des actions. Il est à noter que les actions réalisées par les organismes externes n'ont pas été étudiées par la commission.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru 14 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit le 6 mai 2009, dans deux quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville et sur le portail de la Ville. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plusieurs centaines de personnes et de représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet. Les directions des arrondissements et des villes liées de même que des organismes issus de secteurs non encore représentés dans le plan ont été particulièrement ciblés pour cette étude publique.

Deux séances de travail ont été nécessaires afin de préparer l'assemblée publique et formuler les recommandations. La commission a pu compter sur l'expertise et la collaboration de Mme Danielle Lussier, urbaniste et chef de l'équipe de développement durable à la Direction de l'environnement et du développement durable du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement. M. Alan De Sousa, membre du comité exécutif responsable du développement durable, des espaces bleus et des écoterritoires était présent aux deux séances publiques.

Lors de l'assemblée du 20 mai 2009, Mme Danielle Lussier a présenté le bilan et répondu aux questions d'éclaircissement du public et des membres de la commission. Deux personnes ont pris la parole et fait part de leurs préoccupations sur le bilan 2008 du plan stratégique de développement durable. Lors de l'assemblée du 11 juin réservée à la présentation de mémoires, une seule personne est intervenue pour faire part de ses commentaires. Aucun mémoire n'a été déposé à la commission.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité à l'occasion de l'assemblée publique du 20 août 2009 et le rapport final a été déposé au conseil d'agglomération du 24 septembre 2009. Le conseil d'agglomération et le comité exécutif décideront des suites à donner aux recommandations de la commission.

LE BILAN 2008 DE LA PHASE 2007-2009 DU PREMIER PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE

Le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise a été créé dans les suites du Sommet de Montréal. D'une durée de cinq ans, il comprend deux phases : une phase de démarrage 2005-2006 ainsi qu'une phase de réalisation 2007-2009. La phase 2007-2009 du Plan a été adoptée en avril 2007 et elle comprend 36 actions que l'agglomération de Montréal et ses partenaires entendent réaliser pour assurer le développement durable de la métropole.

La majorité des actions de cette phase sont regroupées autour de quatre orientations prioritaires qui sont :

- améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- assurer la qualité de vie des milieux de vie résidentiels
- pratiquer une gestion responsable des ressources
- adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces.

Le Bilan 2008 présente, pour chacune des orientations du Plan, les réalisations pour la seconde des trois années de la phase 2007-2009. Mme Danielle Lussier, chef de l'équipe du développement durable à la Direction de l'environnement et du développement durable a exposé le but de l'assemblée publique : présenter essentiellement les réalisations des arrondissements et des villes liées qui sont engagés dans le Plan et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan. Mme Lussier a tenu à préciser que les actions réalisées par les organismes externes n'ont pas fait l'objet de l'étude publique.

Mme Lussier a aussi rappelé un élément important du Plan : celui-ci se réalise sur une base volontaire et c'est la raison pour laquelle certains arrondissements et villes liées ne figurent pas sur la liste des partenaires engagés. Elle a également souligné que certaines actions ne concernent pas toujours l'ensemble des partenaires, mais uniquement la municipalité.

Elle a ensuite expliqué que la collecte des données s'est réalisée par l'envoi d'un questionnaire auprès des 165 partenaires engagés à réaliser le plan puis, elle a poursuivi la présentation du bilan en mettant en valeur les faits saillants pour chacune des orientations prioritaires du plan.

1^{ère} orientation : Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs actions se sont réalisées en regard de cette orientation prioritaire. La marche au ralenti inutile des véhicules est désormais réglementée sur l'ensemble du territoire de la Ville. Pour les actions relatives à la mobilité, Mme Lussier signale que les infrastructures favorisant l'utilisation du vélo se sont accrues, avec notamment 50 km de nouvelles voies cyclables. Plusieurs interventions destinées à réduire la circulation de transit sur le Mont-Royal ont débuté dans le cadre d'un plan de transport intégré. Enfin, l'agglomération et ses partenaires ont continué de recourir à des mesures alternatives à l'utilisation de l'auto-solo, dont le programme Allégo et l'autopartage. La Ville a aussi mis en place un Fonds Énergie destiné à encourager l'implantation de mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans ses bâtiments municipaux. Le nombre de véhicules écoénergétiques de l'agglomération a continué de croître, notamment grâce à la commande des premiers véhicules électriques à basse vitesse.

2^e orientation : Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

En ce qui a trait aux initiatives locales visant à améliorer la qualité des milieux de vie résidentiels, Mme Lussier souligne que neuf (9) projets Quartiers 21 bénéficient du soutien de plusieurs partenaires municipaux et institutionnels. À l'égard de la problématique des îlots de chaleur urbains, elle explique qu'une proposition de stratégie de verdissement est en cours d'élaboration et qu'une opération de mobilisation a été menée autour de cet enjeu par le Conseil régional de l'environnement de Montréal et la Conférence régionale des élus de Montréal. Elle souligne également que de nombreuses activités reliées à la propreté ont été réalisées dans les arrondissements avec le déploiement de brigades de propreté et la réalisation de corvées de nettoyage, d'embellissement et d'enlèvement des graffitis. Les administrations locales ont également poursuivi la mise en place de mesures de modération de la circulation sur leur territoire.

3^e orientation : Pratiquer une gestion responsable des ressources

La gestion responsable des ressources vise principalement les matières résiduelles, l'énergie et l'eau. L'agglomération de Montréal a déposé, en 2008, un projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles qui a fait l'objet de consultations publiques. Des collectes de résidus organiques sont déjà offertes par quelques administrations locales.

En matière d'efficacité énergétique, diverses mesures ont été prises dans des bâtiments municipaux, ce qui a engendré des économies d'énergie substantielles. En ce qui a trait à la gestion de l'eau, le programme de suivi des eaux de ruissellement pluviales se poursuit et la Ville a investi 70M\$ pour reconstruire et réhabiliter des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout.

4^e orientation : adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les ICI

Mme Lussier précise d'entrée de jeu qu'en regard de cette orientation, le service a reçu le mandat d'intégrer la notion de développement durable dans les GDD (sommaires décisionnels) et qu'une grille de critères de développement durable a été conçue à cette fin pour la Direction de l'environnement et du développement durable. Elle mentionne que l'intégration des bonnes pratiques de développement durable dans un organisme passe par l'implantation d'un système de gestion environnementale des activités et l'application, lors de la prise de décision, des dimensions économiques, sociales et environnementales. Elle porte à l'attention de la commission le fait que Montréal a été en 2007 la première ville francophone à devenir un centre d'expertise régional en éducation en vue du développement durable de l'Université des Nations Unies (CER-UNU), rejoignant ainsi un réseau international qui regroupe 61 centres d'expertise régionaux à travers le monde. Elle souligne également qu'en 2008, un premier événement récompensant l'écoconception a eu lieu en collaboration avec une chambre de commerce.

Mme Lussier termine sa présentation en passant en revue les actions liées à d'autres orientations. Elle mentionne qu'un tableau du bilan est réservé aux indicateurs d'actions et qu'une autre section présente les activités de soutien. Enfin, elle indique que la Direction poursuit la coordination de la phase 2007-2009 et amorce l'élaboration du plan 2010-2015, un rencontre ayant déjà eu lieu en mars sur les grandes orientations à privilégier.

LES OPINIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Six personnes ont pris part à l'assemblée publique d'information du 20 mai 2009 destinée à la présentation du bilan 2008 de la phase 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Deux d'entre elles sont intervenues pour communiquer leurs préoccupations et leurs opinions sur le bilan 2008 du plan stratégique de développement durable. Lors de l'assemblée publique du 11 juin dédiée à la présentation des mémoires, une seule personne est intervenue pour transmettre ses recommandations à la commission.

Mme Maryse Guindon du Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance s'est dit impressionnée par les réalisations du plan stratégique de développement durable. Elle s'intéresse aux problématiques qui ont un impact sur la santé publique, comme les îlots de chaleur, et elle tenait à souligner l'intérêt pour son organisme de voir le plan intégrer des enjeux d'économie sociale.

M. Erdelyi est conseiller à la Ville de Côte-Saint-Luc. Il est intervenu sur la question des îlots de chaleur dans sa ville et sur celle de la protection de la biodiversité en milieu urbain. À cet égard, il a demandé à la commission d'appuyer la préservation du site de Meadowbrook comme écoterritoire. M. Erdelyi a aussi soulevé la question du compostage et de la collecte des matières organiques. Il a rappelé aux commissaires qu'il serait plus avantageux de traiter ces matières sur place plutôt que de les transporter à l'Est et les transférer à un centre de traitement. Il demande à la commission de considérer la possibilité d'aider financièrement les arrondissements et les villes reconstituées qui souhaitent initier des projets locaux de compostage sur leur territoire à l'aide des technologies existantes.

M. André Porlier, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal, a soumis quelques recommandations à la commission à l'occasion de la deuxième séance qui s'est tenue le 11 juin. Il a rappelé que le Premier plan stratégique de développement durable a réussi à mobiliser un grand nombre de partenaires autour de grandes orientations. Il a recommandé que le plan se dote maintenant d'objectifs chiffrés, qui tout en étant ambitieux, demeurent réalistes, si on veut donner une direction précise au plan de développement durable. Il a également soulevé la question de la cohérence des actions de la ville et suggéré à cet égard que la ville intègre les principes de développement durable dans toutes ses pratiques, à l'échelle des arrondissements et des villes liées.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la commission ont tenu à souligner le travail remarquable effectué par la petite équipe dédiée au développement durable sur un territoire aussi vaste que l'agglomération de Montréal. Un membre de la commission a soulevé la question des budgets et s'est demandé si l'agglomération peut intervenir de manière très déterminée auprès des gouvernements supérieurs afin d'obtenir le soutien financier adéquat pour certaines actions du plan, notamment les projets d'efficacité énergétique, les infrastructures de traitement des matières résiduelles et la qualité de l'air.

Les membres de la commission se sont interrogés sur la participation des arrondissements et des villes reconstituées à la compilation du bilan. Ils ont demandé d'élargir la collecte de données, pour le bilan 2009, à toute l'agglomération de Montréal et aux services municipaux de manière à présenter un portrait plus complet des 36 actions du plan de développement durable au sein de l'administration municipale. Ils ont également souhaité que soit revue la présentation générale des bilans en regroupant certaines actions et en créant des liens et des recoupements entre les actions de manière à pouvoir mieux apprécier le bilan global des réalisations.

Pour la mise en œuvre du second plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise de 2010-2015, les membres de la commission ont fait valoir l'importance de mobiliser l'ensemble de l'agglomération de Montréal à l'élaboration de ce deuxième plan et à rendre compte de ses actions pour la préparation des prochains bilans en matière de développement durable.

Conclusion

La commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures salue les progrès réalisés dans le cadre du Premier plan stratégique de développement durable et souligne la pertinence d'amorcer dès maintenant l'élaboration du plan de développement durable 2010-2015. La commission est confiante que la mise en œuvre du nouveau plan 2010-2015 puisse rallier un nombre croissant de citoyens et d'organismes à l'idée de prendre le virage du développement durable.

La commission a pris bonne note des commentaires et des points de vue qui ont été exprimés lors des séances publiques du 20 mai et du 11 juin 2009. Les recommandations qui suivent reflètent l'analyse de la commission et elles s'inscrivent dans une perspective d'amélioration des prochains bilans en matière de développement durable.

LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité des membres présents lors de l'assemblée publique du 20 août 2009.

La commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures :

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les gestionnaires qui ont participé au processus d'étude publique pour la qualité de leurs interventions lors des assemblées publiques et des séances de travail de la commission.

Attendu l'adoption du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise par le comité exécutif de la Ville de Montréal en avril 2005;

Attendu que « l'agglomération de Montréal » désigne l'ensemble formé par les territoires de la Ville de Montréal (19 arrondissements) et des quinze villes reconstituées;

Considérant que ce plan est le résultat d'une vaste concertation avec de nombreux partenaires de tous les secteurs de la vie montréalaise;

Considérant les actions proposées pour le plan d'action 2007-2009 et celles à venir dans le plan d'action 2010-2015;

Considérant l'importance de mobiliser de plus en plus d'acteurs sur la voie du développement durable;

Considérant l'engagement de la Ville et de ses partenaires sur la voie du développement durable;

Considérant l'importance d'élargir la portée de l'action du plan stratégique de développement durable;

Considérant l'importance de fournir un bilan complet du développement durable qui reflète la réalité de la collectivité montréalaise;

Considérant le cadre budgétaire de la Ville;

La commission recommande au conseil d'agglomération :

Considérations générales

Recommandation 1

De réitérer son appui au plan stratégique de développement durable en lui accordant les ressources nécessaires et de s'assurer que l'agglomération de Montréal endosse les principes, les orientations et les actions de développement durable mis de l'avant.

Recommandation 2

De demander à l'agglomération de Montréal d'intensifier l'intégration des principes de développement durable à toutes ses pratiques afin d'assurer une plus grande cohérence des actions entreprises à ce niveau, avec la collaboration de la Direction de l'environnement et du développement durable.

Présentation des bilans

Recommandation 3

De confier à la Direction de l'environnement et du développement durable le mandat d'élargir la collecte de données, pour le bilan 2009, à toute l'agglomération de Montréal et aux services municipaux de manière à présenter un portrait plus complet des 36 actions du plan de développement durable au sein de l'administration municipale.

Recommandation 4

De demander à la Direction de l'environnement et du développement durable de revoir pour les prochains bilans, la présentation générale des données en regroupant certaines actions et en créant les liens nécessaires de manière à pouvoir mieux apprécier le bilan global des réalisations.

Plan de développement durable 2010-2015

Recommandation 5

De confier à la Direction de l'environnement et du développement durable le mandat de mobiliser l'ensemble de l'agglomération de Montréal dans le cadre du second plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Recommandation 6

D'inciter fortement l'agglomération de Montréal à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de développement durable 2010-2015 et à rendre compte de ses actions à la Direction de l'environnement et du développement durable, dans le cadre de la préparation des prochains bilans en matière de développement durable.

Recommandation 7

De confier à la Direction de l'environnement et du développement durable le mandat d'élargir l'approche du plan d'action de développement durable afin d'y intégrer des enjeux d'économie sociale et de santé publique, en plus des enjeux environnementaux et économiques.

Recommandation 8

De confier à la Direction de l'environnement et du développement durable le mandat de fixer des objectifs chiffrés, ambitieux et réalistes en regard des orientations prioritaires du plan, notamment pour les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, de continuer

d'assurer un suivi concret des actions à partir de balises, d'indices de mesures et d'échéanciers précis, et de tenir des bilans de l'ensemble des activités du plan d'action.

Considérations budgétaires

Recommandation 9

De confier aux services municipaux appropriés le mandat de faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements supérieurs afin d'obtenir le soutien financier adéquat en matière d'environnement et, le cas échéant, de hausser progressivement les sommes allouées à certaines actions du plan, notamment les projets d'efficacité énergétique, les infrastructures de traitement des matières résiduelles et la qualité de l'air.

ANNEXE

Responsable politique :

M. Alan de Sousa, membre du comité exécutif, responsable du développement durable, des espaces bleus et des écoterritoires, et maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE)

Direction de l'environnement et du développement durable

Mme Chantal I. Gagnon, directrice

Mme Danielle Lussier, urbaniste, chef d'équipe

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 20 mai 2008

Mme Maryse Guindon, CSSS Jeanne-Mance

M. Steve Erdelyi, conseiller municipal, Côte-Saint-Luc

Liste des intervenants à l'assemblée publique du 11 juin 2008

M. André Porlier, directeur général, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Liens internet : le présent rapport peut être consulté à l'adresse : www.ville.montreal.qc.ca/commissions